

Nanterre, le 21 JUL. 2023

Arrêté n° 2023-DAJA-47

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-41 du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2023-DAJA-43 du 21 juillet 2023 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction de l'Insertion sociale et du retour à l'emploi

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Hector Raffaud**, Directeur de l'Insertion Sociale et du Retour à l'Emploi, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.



Nous contacter

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



www.hauts-de-seine.fr



Nous rendre visite

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Monsieur Hector Raffaud, Directeur de l'Insertion Sociale et du Retour à l'Emploi, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, des contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Programme Départemental d'Insertion (PDI)

- actes relatifs à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du Programme Départemental d'Insertion.

5. Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi

- actes relatifs au pilotage des dispositifs de retour à l'emploi, notamment l'accompagnement global dans le cadre de la convention partenariale Département – Pôle emploi.

6. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) décisions individuelles d'attribution des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative ;
- b) décisions relatives aux recours gracieux en matière d'aides sociales légales et facultatives ;

7. Revenu de solidarité active

- a) toutes décisions relatives à l'allocation (ouverture du droit à l'allocation, montant, suspension, remise de dettes, recours administratifs préalables, créances...);
- b) contrats et actes relatifs aux mesures d'accompagnement sociales et socio-professionnelles définies par le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

8. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats d'accompagnement social lié au logement.

9. Dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

- a) décisions individuelles relatives au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV) ;
- b) contrats et conventions relatifs au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

10. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social par l'utilisateur concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion ;

11. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

2.1. Service Insertion

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 5

- **Madame Catherine Guillemin**, Cheffe du service Insertion.

2.2. Service Dispositifs et prestations

Dans l'attente du recrutement d'un chef de service, et dans la limite de ses attributions :

2.2.1. Unité RSA

Rubriques 1, 2, 3, 7, 10 et 11

- **Monsieur Philippe Chineaux**, Chef de l'unité RSA.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Chineaux, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 7, 10 et 11

- **Monsieur Fabrice Touzard**, Cadre de gestion et d'appui des dispositifs.

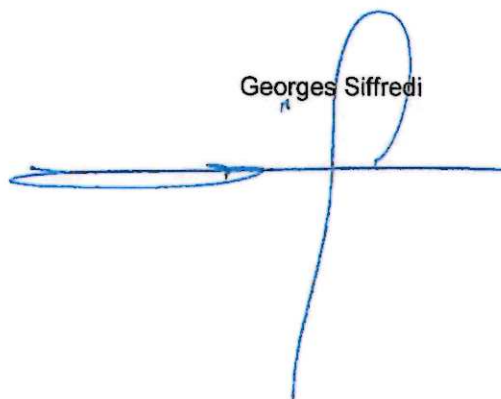
2.3. Observatoire des violences faites aux femmes

Rubriques 1, 2, 3 et 9

- **Madame Nassera Hamza**, Responsable de l'observatoire des violences faites aux femmes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Georges Siffredi



Pour Ampliation
Le Chef du service des Affaires juridiques
Nicolas Aurières



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.